

Enquête sur la population active – Exactitude des données

Compte tenu que l'EPA est une enquête-échantillon, toutes les estimations de l'EPA sont sujettes à la fois aux erreurs d'échantillonnage et aux erreurs non dues à l'échantillonnage.

Les erreurs non liées à l'échantillonnage peuvent se produire à toutes les étapes de la collecte et du traitement des données d'enquête. Il peut s'agir d'erreurs de couverture, de non-réponse, de réponse, d'erreurs de l'intervieweur, d'erreurs de codage et d'autres types d'erreur de traitement.

Dans le cadre de l'EPA, on suit de près les erreurs de couverture et les erreurs de non-réponse et on produit des estimations périodiques mensuelles des taux de glissement et des taux de non-réponse pour divers groupes d'âge-sexe à divers niveaux géographiques. Le taux de glissement est une mesure de l'erreur de couverture; il s'agit de l'écart en pourcentage observé entre les estimations de la population axées sur l'EPA et les estimations de la population axées sur le dernier recensement. Le taux de non-réponse correspond au pourcentage des ménages admissibles à une interview de l'EPA qui n'ont pas pris part à l'enquête en raison d'un refus de répondre, d'une absence temporaire, parce qu'on n'a pu joindre un membre du ménage ou pour toute raison de cette nature.

Il est plus difficile de déterminer l'ampleur de même que l'incidence de beaucoup d'autres types d'erreur non liée à l'échantillonnage. L'EPA comporte des procédés de contrôle de la qualité visant le codage des données sur la branche d'activité et la profession, et on examine de près tous les résultats du traitement normal de l'enquête de façon à modifier les procédures au besoin. Le rendement des intervieweurs de l'EPA est également surveillé, et des mises à jour de formation de même que des rappels sont distribués régulièrement.

On mesure l'erreur d'échantillonnage associée aux estimations d'enquête au moyen de l'erreur-type des estimations obtenue par la méthode jackknife d'estimation de la variance. L'erreur-type de nombreuses estimations de l'EPA est calculée périodiquement. On estime l'erreur-type tant pour le niveau des estimations que pour la variation de ces niveaux au fil du temps. En outre, on produit périodiquement des tableaux des degrés approximatifs de variabilité de l'échantillonnage qui peuvent fournir des coefficients de variation approximatifs des estimations de l'EPA selon la taille des estimations et la région géographique. Tous les produits de l'EPA sont accompagnés de renseignements sur la mesure approximative de l'erreur d'échantillonnage, et les utilisateurs sont priés très instamment de consulter ces renseignements dans le cadre de l'analyse des données de l'EPA.

Pour obtenir le coefficient approximatif de variation (CV) à l'échelle du Canada dans le tableau suivant, il suffit de trouver l'estimation mensuelle (ou la moyenne

annuelle) inférieure ou égale à l'estimation d'une caractéristique donnée. Par exemple, le CV approximatif d'une estimation mensuelle de 340 000 chômeurs âgés de 15 à 24 ans s'établirait à 2,5 %.

Coefficients approximatifs de variation des estimations mensuelles et des moyennes annuelles de l'EPA à l'échelle du Canada :

Coefficient de variation	Taille de l'estimation	
	Mensuelle	Annuelle
1 %	1 089 600	407 100
2,5 %	308 100	114 800
5 %	132 100	50 300
7,5 %	75 600	28 900
10 %	41 900	15 500
15 %	24 000	8 900
20 %	15 800	5 900
25 %	11 300	4 200
30 %	8 600	3 200

Plus le CV est faible, plus l'estimation est digne de confiance. En règle générale, les estimations associées à un CV inférieur ou égal à 15 % devraient être considérées comme dignes de confiance dans la plupart des cas. Des estimations ayant un CV supérieur à 15 % mais inférieur ou égal à 25 % sont suffisamment fiables pour certaines utilisations; elles doivent toutefois être employées avec circonspection. Les estimations ayant un CV supérieur à 25 % doivent être considérées comme non fiables et ne devraient pas être utilisées.

Pour obtenir les CV des estimations mensuelles et annuelles pour les provinces et les territoires, veuillez consulter la section 7 du Guide de l'enquête sur la population active sous Questionnaire(s) et guide(s) de déclaration ci-dessus.